

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
 DU MARDI 29 JUIN 2004**

L'an deux mille quatre, le mardi 29 juin à 19 heures 24, les membres composant le Conseil de la Communauté d'Agglomération Arc de Seine, convoqués individuellement et par écrit le 16 juin 2004, se sont réunis dans la salle Multimédia de l'Hôtel de Ville d'Issy-les-Moulineaux sous la Présidence de M. André SANTINI, Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux, Président de la Communauté d'Agglomération.

Le nombre de conseillers en exercice est de 54.

Etaient présents :

A. SANTINI	P. SUBRINI (jusqu'à 20 h 20 et à partir de 20 h 45)	A. DUPIN (à partir de 19 h 35 et jusqu'à 20 h 40)
J. LEVAIN	B. PRAUTHOIS	A. LE ROY
B. GAUDUCHEAU	G. LAUBIER	E. FRANCK de PREAUMONT
H. MARSEILLE (jusqu'à 19 h 55 et à partir de 20 h 15)	A. GOUESMEL	I. GAUTHIER
D. BADRE	J.M. JUILLIARD	J.M. SZMARAGD
M. ROBVEILLE	F. DJIAN	F. ROURE-HULLO
N. GARCIA	B. ROCHE	C. SCHEUER
L. CROCQUEVIEILLE	G. MARTIN	B. SABOT
J.P. DAHAN	J.L. BORSENERGER	S. COSTEDOAT
J.P. GAUDIN	A. LE RESTE (jusqu'à 21 h 35)	L. TAIEB (jusqu'à 21 h 35)
P. BROSSON	F. LERIQUE	M. GAGLIARDI
J.Y. BARRERE	C. THEBAUT-CHARFE	T. BESANCON
J. RIVIER	D. HERVO	C. BORD
M. NOYER	P. KNUSMANN (jusqu'à 20 h 05 et à partir de 20 h 25)	

Etaient représentés :

L. LACOMERE par B. GAUDUCHEAU, M.A. GOUZEL par G. MARTIN, C. GARDIN par H. MARSEILLE, J.P. PERRIN par A. SANTINI, F. de CHAUMONT par A. LE ROY, D. SANGLERAT par F. ROURE-HULLO, A. DUPIN par P. KNUSMANN (jusqu'à 19 h 35 et à partir de 20 h 40), M. LIPINSKI par D. HERVO, P. NICOLAS par B. ROCHE, T. LEFEVRE par B. PRAUTHOIS, S. DURAND par C. SCHEUER, B. LEMOINE par J.P. DAHAN, B. de LACOMBE par J.M. SZMARAGD.

Etaient absents :

H. MARSEILLE (de 19 h 55 à 20 h 15), P. SUBRINI (de 20 h 20 à 20 h 45), M. MAZERAN, A. LE RESTE (à partir de 21 h 35), P. KNUSMANN (de 20 h 05 à 20 h 25), L. TAIEB (à partir de 21 h 35).

M. Alexis LE ROY est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il accepte.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du jeudi 13 mai 2004 est **adopté à l'unanimité**.

Le Conseil Communautaire prend connaissance du compte-rendu sommaire des travaux du Bureau au cours de ses séances des 26 mai 2004 et 16 juin 2004, des délibérations prises lors desdites séances ainsi que des décisions prises par le Président et les Vice-Présidents délégués en application des articles L.2122-18, L.2122-23, L.5211-2 et L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

I - ADMINISTRATION

1 - Création d'une commission «Projet d'Agglomération». Fixation du nombre de ses membres et élection de ceux-ci.

Le Conseil Communautaire :

DECIDE de créer une commission dite « Projet d'Agglomération » pour étudier les affaires relevant de la mise en œuvre du projet d'agglomération de la Communauté d'Agglomération Arc de Seine.

DECIDE que cette commission sera composée du Président de la Communauté d'Agglomération, président de droit, et de 22 membres au maximum du Conseil Communautaire.

PROCEDE à l'élection des Conseillers Communautaires qui seront appelés à siéger au sein de la commission « Projet d'Agglomération ».

SONT ELUS à l'unanimité membres de la commission « Projet d'Agglomération » les Conseillers Communautaires dont les noms suivent :

- | | |
|--|---|
| . M. Denis BADRE (Ville-d'Avray) | . Mme Françoise LERIQUE (Ville-d'Avray) |
| . M. Jean LEVAIN (Chaville) | . Mme Dominique SANGLERAT (Ville-d'Avray) |
| . Mme Nicole GARCIA (Chaville) | . Mme Claudine THEBAUT-CHARFE (Vanves) |
| . M. Laurent LACOMERE (Vanves) | . M. Didier HERVO (Issy-les-Moulineaux) |
| . M. Jean-Pierre DAHAN (Chaville) | . M. Antoine DUPIN (Meudon) |
| . M. Jean-Paul GAUDIN (Ville-d'Avray) | . Mme Elisabeth FRANCK de PREAUMONT
(Ville-d'Avray) |
| . M. Jacques RIVIER (Chaville) | . M. Jean-Marc SZMARAGD (Issy-les-Moulineaux) |
| . M. Bernard PRAUTHOIS (Issy-les-Moulineaux) | . Mme Françoise ROURE-HULLO (Meudon) |
| . M. Marie-Auguste GOUZEL (Issy-les-Moulineaux) | . M. Bertrand SABOT (Meudon) |
| . Mme Catherine GARDIN (Meudon) | . M. Thierry BESANCON (Chaville) |
| . M. Gérard LAUBIER (Vanves) | |
| . M. Bernard ROCHE (Vanves) | |

PRECISE que lors de leur première réunion, les membres de la commission « Projet d'Agglomération » désigneront un Vice-Président conformément à l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales.

Adopté à l'unanimité.

II - ENVIRONNEMENT

2 - Approbation d'un avenant n°1 à la Charte de Qualité Environnementale d'Isséane.

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE l'avenant n° 1 à la Charte de Qualité Environnementale d'Isséane, à passer avec la Ville d'Issy-les-Moulineaux et le Syndicat Mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM) ; cet avenant associant la Communauté d'Agglomération Arc de Seine au suivi du dossier afférent à la construction, l'exploitation et la déconstruction ultérieure de la nouvelle usine de traitement des déchets ménagers Isséane ainsi qu'à la déconstruction de l'usine actuelle (ISSY 1).

AUTORISE le Vice-Président délégué à l'Environnement à signer cet avenant n° 1.

Adopté à l'unanimité.

3 - Approbation d'un contrat de partenariat à passer avec la société Eco-Emballages dans le cadre d'un contrat général conclu entre cette société et le Syndicat Mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM).

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE le contrat programme de durée (CPD) à passer avec la société Eco-Emballages, dans le cadre du contrat général conclu entre cette société et le Syndicat Mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM), ce contrat programme de durée ayant pour objet d'aider la Communauté d'Agglomération Arc de Seine pour la collecte sélective sur l'ensemble de son territoire et la sensibilisation des administrés à cette collecte.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à l'Environnement à signer ce contrat.

DIT que les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 74 (dotations et participations) du budget communautaire.

Adopté à l'unanimité.

4 - Approbation d'un contrat de garantie de reprise de emballages en verre à passer avec la Société Saint-Gobain Emballage.

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE le contrat de garantie de reprise des emballages en verre à passer avec la société Saint-Gobain Emballage, dans le cadre du contrat programme de durée (CPD) conclu entre la Communauté d'Agglomération Arc de Seine et la société Eco-Emballages.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à l'Environnement à signer ce contrat.

DIT que les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 70 (produits des services du domaine et ventes diverses) du budget communautaire.

Adopté à l'unanimité.

5 - Adhésion aux marchés de collectes sélectives du Syndicat Mixte des Hauts-de-Seine pour l'Élimination des Ordures Ménagères (SYELOM).

Le Conseil Communautaire :

EMET UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Arc de Seine au contrat passé par le Syndicat Mixte des Hauts-de-Seine pour l'Élimination des Ordures Ménagères (SYELOM) et relatif aux collectes sélectives, pour le lot 1 (collecte sélective en apport volontaire des journaux-magazines et du verre), partiellement le lot 2 (collecte sélective en apport volontaire des déchets ménagers spéciaux) et le lot 3 (collecte séparative en porte à porte des déchets végétaux).

Adopté à l'unanimité.

6 - Avis sur la demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération Val de Seine au Syndicat Mixte des Hauts-de-Seine pour l'Élimination des Ordures Ménagères (SYELOM) et sur la modification du périmètre de ce syndicat.

Le Conseil Communautaire :

EMET UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Val de Seine au Syndicat Mixte des Hauts-de-Seine pour l'Élimination des Ordures Ménagères (SYELOM).

EMET UN AVIS FAVORABLE à la modification du périmètre du SYELOM décidée par délibération du comité syndical en date du 27 février 2004, en vue d'y intégrer la Communauté d'Agglomération Val de Seine.

Adopté à l'unanimité.

7 - Avis sur une modification des statuts du Syndicat Mixte des Hauts-de-Seine pour l'Élimination des Ordures Ménagères (SYELOM), portant sur la composition du Bureau.

Le Conseil Communautaire :

EMET UN AVIS FAVORABLE à la modification de l'article 7, alinéa 1, des statuts du Syndicat Mixte des Hauts-de-Seine pour l'Élimination des Ordures Ménagères (SYELOM).

PRECISE que cette modification, décidée par délibération du comité syndical du 14 mai 2004, consiste à remplacer dans les statuts les termes ci-après :

- « Le Comité Syndical élit un Bureau composé d'un Président, de cinq Vice-Présidents, d'un Secrétaire, de deux Secrétaires-Adjoints, d'un Trésorier et de deux Trésoriers-Adjoints. »

par les termes suivants :

- « Le Comité Syndical élit un Bureau composé d'un Président et de Vice-Présidents, d'un Secrétaire et d'un Trésorier, et, le cas échéant, de membres ordinaires, étant précisé que le nombre de Vice-Présidents ne saurait dépasser 30 % de l'effectif du Comité. »

Adopté à l'unanimité.

8 - Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Arc de Seine à la Commission Consultative de l'Environnement de l'Héliport de Paris/Issy-les Moulinaux.

Le Conseil Communautaire :

PROCEDE à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération Arc de Seine pour siéger à la Commission Consultative de l'Environnement de l'Héliport de Paris /Issy-les-Moulinaux.

SONT DESIGNES à l'unanimité les Conseillers Communautaires dont les noms suivent :

- Membre titulaire : **M. Gérard MARTIN** (Issy les Moulinaux),
- Membre suppléant : **M. Antoine DUPIN** (Meudon).

III - FINANCES

9 - Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2003 présenté par le Président.

Le Conseil Communautaire :

DESIGNE M. Jean LEVAIN pour présider la séance pendant le vote du compte administratif de l'exercice 2003, M. le Président de la Communauté d'Agglomération Arc de Seine ne prenant pas part à ce vote.

VOTE par chapitre le compte administratif de la Communauté d'Agglomération Arc de Seine pour l'exercice 2003, résumé ainsi qu'il suit :

En €uros						
LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reporté					0,00	0,00
Opérations de l'exercice	99 130,17		75 693 068,81	76 858 986,87	75 792 198,98	76 858 986,87
TOTAUX	99 130,17	0,00	75 693 068,81	76 858 986,87	75 792 198,98	76 858 986,87
Résultat de clôture 2003	99 130,17	0,00	0,00	1 165 918,06	0,00	1 066 787,89
Restes à réaliser	25 262,01				25 262,01	0,00
TOTAUX	124 392,18	0,00	0,00	1 165 918,06	25 262,01	1 066 787,89
Résultat définitif	124 392,18	0,00	0,00	1 165 918,06	0,00	1 041 525,88

ARRETE les résultats définitifs tels qu'indiqués ci-dessus.

Adopté par 39 voix.

Ont voté contre : 6 : M. J.L. BORSENBARGER (Meudon), Mme D. SANGLERAT (Ville-d'Avray), M. D. HERVO (Issy-les-Moulineaux), M. M. LIPINSKI (Vanves), Mme F. ROURE-HULLO (Meudon), Mme C. BORD (Issy-les-Moulineaux).

Se sont abstenus : 7 : M. J.P. DAHAN (Chaville), M. J.Y. BARRERE (Meudon), M. J. RIVIER (Chaville), Mme A. GOUESMEL (Chaville), Mme C. THEBAUT-CHARFE (Vanves), M. B. LEMOINE (Chaville), M. T. BESANCON (Chaville).

10 - Examen et vote du compte de gestion de l'exercice 2003 présenté par la Trésorière Principale.

Le Conseil Communautaire :

ARRETE comme suit le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de l'exercice 2003, égaux en débits et en crédits, pour l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003 y compris celles relatives à la journée complémentaire :

	SOLDE AU DEBUT DE LA GESTION	OPERATIONS CONSTATEES AU COURS DE LA GESTION	SOLDE A LA CLOTURE DE LA GESTION
EN EUROS	0,00	80 710 520,76	80 710 520,76

ARRETE comme suit les résultats de l'exécution du budget de l'année 2003 :

LIBELLE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES en euros			
Prévisions budgétaires totales	1 468 264,00	77 163 056,00	78 631 320,00
Titres de recettes émis	0,00	76 858 986,87	76 858 986,87
Réductions de titres		0,00	0,00
Recettes nettes	0,00	76 858 986,87	76 858 986,87
DEPENSES en euros			
Prévisions budgétaires totales	1 468 264,00	77 163 056,00	78 631 320,00
Mandats émis	99 130,17	75 951 550,95	76 050 681,12
Annulations de mandats			
	0,00	258 482,14	258 482,14
Dépenses nettes	99 130,17	75 693 068,81	75 792 198,98
Résultat de l'exercice			
Excédent		1 165 918,06	1 066 787,89
Déficit	-99 130,17		

En €uros	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	0,00		-99 130,17	-99 130,17
FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	1 165 918,06	1 165 918,06
TOTAUX	0,00	0,00	1 066 787,89	1 066 787,89

DECLARE que le compte de gestion dressé par la Trésorière Principale pour l'année 2003 n'appelle aucune observation ni réserve.

Adopté à l'unanimité.

11 - Affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2003.

Le Conseil Communautaire :

DIT que l'excédent de fonctionnement s'élève à 1 165 918,06 €uros pour les opérations réalisées en 2003.

DIT que le déficit de la section d'investissement s'élève à 99 130,17 €uros pour les opérations réalisées en 2003. Ce déficit est porté à 124 392,18 €uros en intégrant les restes à réaliser.

AFFECTE une partie de l'excédent de fonctionnement 2003, soit 124 392,18 €uros, en excédent de fonctionnement capitalisé afin de couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser.

AFFECTE le solde de l'excédent de fonctionnement 2003, soit 1 041 525,88 €uros, en excédent de fonctionnement reporté.

Adopté par 40 voix.

Ont voté contre : 6 : M. J.L. BORSENBARGER (Meudon), Mme D. SANGLERAT (Ville-d'Avray), M. D. HERVO (Issy-les-Moulineaux), M. M. LIPINSKI (Vanves), Mme F. ROURE-HULLO (Meudon), Mme C. BORD (Issy-les-Moulineaux).

Se sont abstenus : 7 : M. J.P. DAHAN (Chaville), M. J.Y. BARRERE (Meudon), M. J. RIVIER (Chaville), Mme A. GOUESMEL (Chaville), Mme C. THEBAUT-CHARFE (Vanves), M. B. LEMOINE (Chaville), M. T. BESANCON (Chaville).

12 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association des Collectivités Territoriales pour le Retour de la Taxe Professionnelle de France Télécom et de la Poste dans le Droit Commun ainsi qu'à l'Assemblée des Communautés de France.

Le Conseil Communautaire :

DECIDE d'attribuer à l'Association des Collectivités Territoriales pour le Retour de la Taxe Professionnelle de France Télécom et de la Poste dans le Droit Commun une subvention de fonctionnement de 2 100 €uros, soit 500 €uros au titre du droit d'entrée et 1 600 €uros pour la cotisation annuelle.

DECIDE d'attribuer à l'Assemblée des Communautés de France (ADCF) une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 €uros.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document afférent à ces attributions de subventions.

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget communautaire.

Adopté à l'unanimité.

IV - MARCHES PUBLICS

13 - Nouvelles procédures concernant la commande publique, propres à la communauté d'agglomération. Adoption de la nomenclature achats.

Le Conseil Communautaire :

PREND ACTE des orientations résumées ci-après de la Communauté d'Agglomération Arc de Seine en matière de commande publique, à savoir de définition des besoins, de politique d'achat et d'élaboration de procédures internes respectant les principes du Code des marchés publics :

	Fournitures	Services	Travaux
de 0 à 3.000 €HT	PROCEDURES ADAPTEES SIMPLES : achats de faible montant Degré de publicité laissé à l'appréciation des acheteurs.		
de 3.000 à 45.000 €HT	PROCEDURES ADAPTEES SIMPLES Au moins 3 propositions émanant de différents candidats. Type de publicité en corrélation avec l'objet du marché		
de 45.000 à 90.000 €HT	PROCEDURES ADAPTEES ELABOREES Elaboration d'un cahier des charges Publication obligatoire d'une annonce dans un journal spécialisé		
de 90.000 à 230.000 €HT	PROCEDURES ADAPTEES ELABOREES Cahier des charges. Annonce dans le BOAMP et dans un journal spécialisé. Réunion de la commission informelle d'examen de la commande publique		
> à 230.000 €HT	PROCEDURES FORMALISEES Conformément au Code des marchés publics.		

PREND ACTE de la nomenclature « achats » adaptée à la Communauté d'Agglomération Arc de Seine comme outil privilégié de computation des seuils de fournitures et de services, de contrôle des dépenses et d'estimation des besoins.

Adopté à l'unanimité.

V - RESSOURCES HUMAINES

14 - Création et fixation du taux de vacation de consultant.

Le Conseil Communautaire :

DECIDE la création du taux de vacation ci-après pour permettre l'étude par des consultants spécialisés de certains transferts de compétences dont la nature est éminemment technique :

- Consultant :Durée : 1 journée.
Rémunération : 7/35^{ème} de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 492.

AUTORISE au titre de l'année 2004 à recourir à vingt journées de vacation de consultant.

DIT que la dépense afférente sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget 2004 de la Communauté d'Agglomération.

Adopté à l'unanimité.

15 - Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Arc de Seine, ces modifications consistant en 6 créations et 6 suppressions de postes. (L'effectif global reste constant, soit 197 postes.)

DIT que les dépenses correspondantes sont imputées au budget communautaire, au chapitre 64.

Adopté à l'unanimité.

VI - TRANSPORTS URBAINS

16 - Pôle d'échanges Issy / Val-de-Seine. Prise en charge d'aménagements et demande de subventions.

Le Conseil Communautaire :

PREND ACTE que la Ville d'Issy-les-Moulineaux demande à la Communauté d'Agglomération Arc de Seine de prendre en charge les aménagements prévus au contrat de pôle Issy / Val-de-Seine et relevant de la compétence de la structure intercommunale.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter auprès des organismes concernés les subventions nécessaires à la réalisation de ces aménagements aux taux les plus élevés possible.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à cette demande de subventions.

PRECISE que la communauté d'agglomération prendra en charge la part non couverte par lesdites subventions.

DIT que les mouvements financiers correspondants seront imputés aux chapitres 21 (Immobilisations corporelles), 23 (travaux en cours) et 13 (subventions d'équipement) du budget communautaire.

Adopté à l'unanimité.

17 - Avis sur la demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération Val de Seine au Syndicat Mixte pour la Gestion du Réseau de Transports de l'Ouest Parisien (TRAVERCIEL).

Le Conseil Communautaire :

EMET UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Val de Seine au Syndicat Mixte pour la Gestion du Réseau de Transports de l'Ouest Parisien (TRAVERCIEL).

Adopté à l'unanimité.

VII - VOIRIE

18 - Demande de subventions au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) pour des travaux d'amélioration de l'éclairage public dans la rue Diderot et l'impasse Fréret à Issy-les-Moulineaux ainsi que pour le passage de lignes basse tension d'éclairage public à Vanves.

Le Conseil Communautaire :

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter auprès du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) les subventions aux taux les plus élevés possible pour la réalisation des travaux d'amélioration de l'éclairage public dans la rue Diderot et l'impasse Fréret à Issy-les-Moulineaux, ainsi que pour le passage de lignes basse tension d'éclairage public à Vanves.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à cette demande de subventions.

DIT que la Communauté d'Agglomération Arc de Seine prendra en charge la part non couverte par lesdites subventions.

DIT que les mouvements financiers correspondants seront imputés aux chapitres 23 (travaux en cours) et 13 (subventions d'équipement) du budget communautaire.

Adopté à l'unanimité.

19 - Demande de subvention au Département des Hauts-de-Seine pour la remise en état de la partie de l'avenue Morane Saulnier correspondant à l'entrée des zones d'activités de Meudon-la-Forêt et de Vélizy ainsi qu'à celle du centre commercial Vélizy 2.

Le Conseil Communautaire :

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter auprès du Conseil Général du département des Hauts-de-Seine une subvention exceptionnelle au taux le plus élevé possible pour des travaux de revêtement routier et de mise en sécurité de la partie de l'avenue Morane Saulnier située sur la commune de Meudon et formant l'entrée des zones d'activités de Meudon-la-Forêt et de Vélizy ainsi que celle du centre commercial Vélizy 2.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

DIT que la communauté d'agglomération prendra en charge la part non couverte par la subvention.

DIT que les mouvements financiers correspondants seront imputés aux chapitres 23 (travaux en cours) et 13 (subventions d'équipement) du budget communautaire.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures 44.

Le Secrétaire de Séance

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Arc de Seine

Alexis LE ROY
Conseiller Communautaire
Maire Adjoint de Ville-d'Avray

André SANTINI
Ancien Ministre
Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux